
Deuxième Session, Quatorzième Parlement, 13-14 George V, 1923

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

BILL 5.

Loi concernant certains brevets de Charles-A. Channell.

Première lecture, le 6 février 1923.

(BILL PRIVÉ)

M. GERMAN.

OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI